

REPÚBLICA DE ANGOLA
MINISTÉRIO DA EDUCAÇÃO E CULTURA
46ª SESSÃO DE CONFERÊNCIA INTERNACIONAL DA EDUCAÇÃO

RELATÓRIO NACIONAL

MEC - 2001

INDEX

INTRODUCTION GÉNÉRALE	2
I. LES INNOVATIONS ET CHANGEMENTS IMPORTANTS	3
II. ORGANISATION ET STRUCTURE DU SYSTÈME D'ÉDUCATION	5
II.1 SYSTÈME ACTUEL	5
II.1.2 LE SYSTÈME ÉDUCATIF FUTUR	6
II.2 LES CONTENUS DES PROGRAMMES	7
II.3 LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT	7
II.3 L'ÉDUCATION NON-FORMELLE	8
II.4 LA RECHERCHE	9
III. STATISTIQUE DE BASE SUR L'ÉDUCATION	10
OBSTACLES ET PERSPECTIVES	13
1. OBSTACLES	13
2. PERSPECTIVES	13

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'adaptation de l'appareil gouvernemental à un système multipartidaire et à une économie de marché exige l'adoption de politiques et de stratégies à long terme au sein desquelles le secteur d'éducation doit exercer un rôle prépondérant.

Le système d'éducation en République d'Angola est caractérisé par deux problèmes fondamentaux, à savoir:

1. L'accès à l'enseignement, fondamentalement à l'éducation de base et moyenne.
2. La qualité de l'enseignement dans les secteurs indiqués dans le point antérieur.

La caractérisation de l'actuel système d'éducation approuvé en 1977 et appliqué à partir de 1978, met en évidence les facteurs endogènes et exogènes qui influencent négativement le développement du système éducatif aussi bien que les progrès enregistrés au long des 23 ans de son application où on souligne l'incidence directe de l'instabilité politico-militaire et de la récession financière.

Parmi les facteurs endogènes et exogènes, on souligne les suivants:

a) Taux de scolarisation très bas

i - 1 ^o Niveau:	55 %
ii - 2 ^o et 3 ^o Niveaux:	16,5 %
iii - Enseignement moyen:	5 %
iv - Enseignement supérieur:	0,7 %

b) Taux élevés d'abandon scolaire (supérieurs à 30 % en moyenne)

c) Faible promotion (à peine 52 % dans l'enseignement régulier).

d) Taux élevés d'échec (35 % en moyenne).

e) Faible taux de permanence dans le système.

Le diagnostic appliqué au système en 1986, a conduit à la définition de nouvelles orientations pour une nouvelle définition d'un autre système d'éducation. Ainsi, le Ministère de l'Éducation a défini le quinquennat de 1991-95 comme celui de la préparation et de la reformulation d'un nouveau système éducatif.

En 1995, le Ministère de l'Éducation et Culture et quelques agences du système des Nations Unies ont identifié et formulé le Plan - Cadre National de Reconstruction du système éducatif pour la décennie 1995-2005 de caractéristiques intersectorielles et pluridisciplinaires pour adapter l'enseignement aux exigences du développement soutenu de l'homme dans une perspective de reconstruction sur de nouvelles bases, lorsque une fois encore on prévoyait la fin du conflit armé.

Six ans après l'adoption du Plan - Cadre, la presque totalité des actions et mesures prévues (demeurent inchangeables) continuent actuelles et plus grave, encore, si nous considérons l'aggravation de l'instabilité politico-militaire ainsi que la récession économique - financière.

1. LES INNOVATIONS ET CHANGEMENTS IMPORTANTS

Les modifications importantes apportées au système d'éducation angolais depuis la présentation du rapport précédent au BIE (août 1994) peuvent se résumer comme suit:

1. Le Conseil des Ministres approuve le statut organique du Ministère de l'Éducation et Culture publié dans le Journal Officiel par le Décret-Loi n° 6/00, du 9 juin 2000, révoquant le Décret-Loi n° 36/93, du 10 décembre et le Décret-loi n° 13/95, du 27 octobre

1. Structure actuelle du Ministère de l'Éducation et Culture.
Le Ministère de l'Éducation et Culture est dirigé par un Ministre coadjuvé dans ses fonctions par 4 Vice-Ministres.

i. Services d'appui consultatif:

- a. Conseil Consultatif
- b. Conseil de Direction
- c. Conseil de Recteurs

ii. Services de soutien technique

- a. Cabinet juridique
- b. Secrétariat général
- c. Cabinet d'Études, Plan et Statistique
- d. Cabinet d'inspection national de l'Éducation et Culture.

iii. Services de soutien instrumental

- a. Cabinet du Ministre
- b. Cabinet des Vices-Ministres
- c. Cabinet des Échanges internationaux
- d. Centre de Documentation et Information.

iv. Services exécutifs centraux.

- a. Direction Nationale pour l'Enseignement Général.
- b. Direction Nationale pour l'Enseignement Technique Professionnel.
- c. Direction Nationale pour l'Enseignement Supérieur.
- d. Direction Nationale de l'Art et Action Culturelle.
- e. Direction Nationale pour l'Éducation Spéciale.
- f. Direction Nationale pour l'Enseignement Privé.
- g. Direction Nationale pour l'Action Sociale Scolaire.
- h. Direction Nationale pour les Ressources Humaines.

v. Services exécutifs locaux

- a. Directions Provinciales.
- b. Sections Municipales.

vi. Organes sous tutelle:

- a. Institut National de la Recherche et du Développement de l'Éducation.
- b. Institut National de la Formation des Cadres.
- c. Institut National de l'Éducation des Adultes.
- d. Institut National des Bourses d'Études.
- e. Institut National des Industries Culturelles.
- f. Institut National du Patrimoine Culturel.
- g. Institut National des Langues Nationales.
- h. Institut National pour les Affaires Religieuses.
- i. Archives de l'Histoire Nationale.
- j. Bibliothèque Nationale d'Angola

2. L'approbation du Décret-loi n° 40/96 par le Conseil des Ministres , détermine le passage de la tutelle de formation professionnelle du Ministère de l'Éducation pour le Ministère de l'Administration publique, emploi et sécurité sociale, comme premier pas important pour la connexion entre la formation et l'emploi.

3. Le Décret loi n° 16/98 du 3 juillet du Conseil des Ministres approuve le règlement sur l'encadrement des centres de formation professionnelle, étant ainsi accrédités 137 centres, dont 27 sont de gestion publique et 110 privés.

II. ORGANISATION ET STRUCTURE DU SYSTÈME D'ÉDUCATION

II. 1 Système actuel.

Le système éducatif actuel comprend:

a) Le sous-système de l'enseignement de base comprend:

i. L'enseignement de base régulier, composé de 8 classes, réparti en 3 niveaux d'enseignement, notamment:

1. I^o Niveau: -enseignement primaire de 4 (quatre) classes (considéré scolarité obligatoire).

2. II^o et III^o Niveaux de 2 (deux) classes chaque.

ii. L'enseignement pour adultes, organisé en 12 semestres, où le premier correspond à l'alphabétisation.

b) Le sous-système de l'enseignement technico- professionnel, correspond à:

i. La formation professionnelle (d'une durée de 2 (deux) ans.

ii. La formation moyenne technique et pédagogique (d'une durée de 4 ans).

c) L'enseignement Pré-universitaire actuellement avec la durée de 3 ans.

d) L'enseignement supérieur, qui correspond à 5 ans et qui octroie la licence, est dispensé dans des facultés, instituts supérieurs et centres de recherche scientifique de l'Université Agostinho Neto.

Une importance particulière a été attribuée dans le développement du système éducatif à la structure de formation des professeurs et à l'enseignement des adultes, qui ont évolué vers des sous-systèmes d'enseignement.

e) Actuellement, le pays compte sur deux universités privées, notamment, l'université Jean Piaget d'Angola, l'université catholique et l'Institut supérieur privé d'Angola (ISPRA), approuvé par la Conseil des ministres, le 18 octobre 2000, augmentant de cette façon l'éventail d'offre pour les étudiants, qui terminent l'enseignement moyen et pré-universitaire.

II.1.2 Le Système Éducatif Futur.

Le système d'éducation, d'après le projet de la réforme, est orienté dans le sens d'augmenter la rentabilité et l'efficacité du système et il est organisé de manière suivante:

- a. le sous-système d'éducation pré-scolaire:
 - i. la crèche
 - ii. le jardin d'enfants

- b. le sous-système de l'enseignement général qui comprend:
 - i. l'enseignement primaire de 6 classes (considéré comme scolarité obligatoire qui substitue l'antérieur avec 4 classes)
 - ii. l'enseignement secondaire, avec deux cycles;
 1. le 1^o cycle d'une durée de 3 ans (7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} classes)
 2. le 2^o cycle d'une durée de 3 ans (10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} classes), qui remplace le niveau pré-universitaire du système (antérieur) précédent.

- c. le système de l'enseignement technique qui comprend:
 - i. la formation professionnelle
 - ii. la formation moyenne technique (réalisée après la 9^{ème} classe, d'une durée de 4 ans).

- d. le système de formation des professeurs (qui prépare les enseignants pour les sous-systèmes d'éducation pré-scolaire et l'enseignement général), se fait après la 9^{ème} classe, avec la durée de 4 ans dans les écoles normales, et instituts supérieurs des sciences de l'éducation.

- e. le sous-système d'éducation des adultes, vise la récupération du retard scolaire par des processus et méthodes éducatives intensives, destiné à l'intégration socio-éducative et économique de l'individu à partir de l'âge de 15 ans.
Ce système comprend:
 - i. l'enseignement primaire (Alphabétisation et post-alphabétisation).
 - ii. l'enseignement secondaire (1^o et 2^o cycles)

- f. le sous-système de l'enseignement supérieur, consiste dans la formation des cadres de haut niveau pour les différents domaines d'activité économique et sociale du pays.
Il est structuré comme suit:
 - i. le graduat
 1. le graduat
 2. la licence
 - ii. le post-graduat
 1. le magistère
 2. le doctorat

II.2 Les contenus des programmes:

Les plans des études en annexe présentent des programmes réalisés actuellement dans les différents niveaux d'enseignement de base, pré-universitaire, moyen-technique et professionnel ainsi que celui de l'enseignement normal.

II.3 La formation et le perfectionnement du personnel enseignant.

1. Actuellement, en dehors des centres référencés dans le rapport précédent, le pays compte sur:

2. Le centre pour la formation des professeurs de l'enseignement primaire désignés comme magistère primaire localisé dans la province de Luanda, où à titre expérimentale on est en train de mettre en application le programme expérimentale de transition dans le but de former des professeurs et de réorganiser des IMN.

3. Le centre de formation des cadres de l'enseignement, dont l'objectif est de perfectionner les cadres du Ministère de l'Education et Culture sur le plan administratif et pédagogique.

4. Le centre de langue Portugaise pour le perfectionnement des professeurs de la langue portugaise de formation moyenne et supérieure.

5. Les Instituts moyens normaux, assument peu à peu la formation des professeurs pour l'enseignement du 2ème et 3ème niveaux.

6. L'Institut supérieur des Sciences de l'Education, fait partie de l'Université Agostinho Neto et sa mission est de former les cadres supérieurs de l'Education.

II. 3 L'Éducation non-formelle

L'éducation non-formelle ont des programmes éducatifs conjoints avec différents ministères (tels que, la santé, l'agriculture et le développement rural, la communication sociale, l'intérieur) des entreprises et des ONG (organisations non-gouvernementales).

Elle exerce dans différents domaines tels que:

- L'alphabétisation fonctionnelle.
- L'éducation sanitaire.
- L'éducation morale et civique.
- La formation administrative.
- L'éducation sexuelle.
- Les cours professionnels non-formels.

Les programmes d'évaluation non-formelle sont surtout concentrés dans les zones urbaines. Les entreprises offrent des cours à ceux qui possèdent déjà un emploi, et de diverses organisations réservent des programmes d'enseignement pour leurs membres.

Les activités de l'éducation non-formelle n'ont jamais connu d'évaluations sectorielles, et puisqu'elle n'est pas structurée en classes, cela rend difficile toute sorte d'évaluation d'activités dans un secteur ou zone géographique donnée, ainsi que l'identification de n'importe quel programme pour l'éducation non-formelle et les possibilités de nouveaux programmes ou modifiés.

II.4 La recherche

Les actions ayant trait à la recherche, sont réalisées par différents instituts et centres tels que:

- L'Institut National de Recherche et Développement de l'Éducation -INIDE-
- L'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation -ISCED-

a) L'Institut National pour la Recherche et le Développement de l'Éducation -INIDE-, est responsable de tâches suivantes:

- i. La recherche appliquée à l'enseignement de différentes disciplines;
- i. La recherche sur le rendement scolaire;
- i. La recherche sur la politique éducative et celle de la recherche.

b) L'Institut Supérieur des Sciences de l'éducation les différents travaux de fin d'études pour l'obtention du titre de Licencié sont basés sur les grands thèmes ayant trait à:

- i. La politique d'éducation
- i. La formation professionnelle et le rôle social de l'enseignement;
- i. Les méthodes et techniques didactiques.
- ive. La méthodologie de l'évaluation des élèves;
- v. L'administration et l'organisation du système d'éducation.

III. STATISTIQUE DE BASE SUR L'ÉDUCATION

	1993/94		1994/95		1996/97		1997		1998	
	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F
Iniciation	168675	57911	100778	43586	109265	52400	157493	42868	239807	82947
I ^o Niveau	907480	342363	966622	358892	835760	395600	853658	402934	1272007	579837
II ^o Niveau	132496	60876	131278	59581	129879	58055	132336	61681	158742	72170
III ^o Niveau	50077	23157	61025	28314	63002	29825	69797	33090	78733	37491
E. Moyen Technique	12995		14742		18434		23881		24119	
E. Normal	78880		8600		15885		14220		19921	
E. Pré Univ	*	*	*	*	*	*	*	*	9899	
E. Privé	22604		*	*	*	*	*	*	100033	
E. Sup.	*	*	*	*	7125		7916		8337	
Total	1373110	497302	1283045	490373	1179350	535880	1259301	5405757	1911518	772445

* STATISTIQUE INCOMPLET

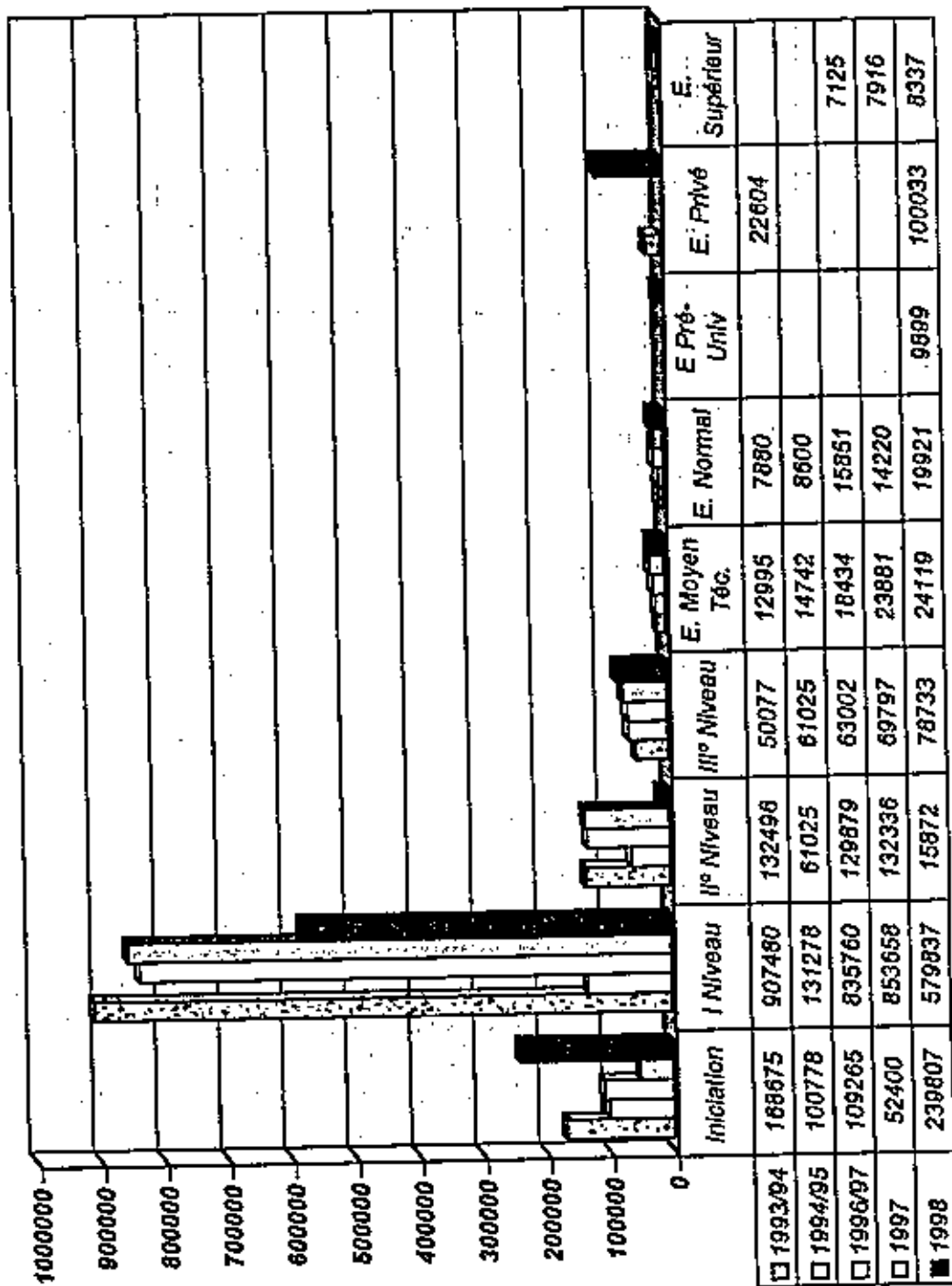
Le 1^o niveau de scolarité représentait en 1998 environ 73 % du total des élèves inscrits dans l'enseignement de base régulier. Classe après classe, on enregistre une baisse brutale du nombre d'élèves. Résultat, 38,1 % du total d'élèves du 1^o niveau sont inscrits en 1^{ère} année du primaire alors que 12,2 % seulement se retrouvent en 4^{ème} année.

Les II^o et III^o niveaux correspondent au 1^o cycle de l'enseignement secondaire général, en accord avec le manuel de classification internationale type d'éducation de l'UNESCO. Les 62,9 % étaient des élèves du II^o niveau.

Comme on peut le constater à travers les données se référant aux cinq dernières années, l'actuel taux de scolarisation ou l'extension de l'enseignement moyen-technique est de 5 %.

Actuellement, l'enseignement supérieur est assuré à l'université Agostinho Neto, unique université d'état et dans des universités privées implantées dans le pays, il y a deux ans. Ces dernières tournées de préférence, vers des options du domaine des sciences sociales. Une d'elles (l'Université Jean Piaget d'Angola) est tournée vers des domaines de la technologie avec spécifiquement les options d'informatique, de Gestion et d'Ingénierie électronique;

Résumé graphique de l'évolution des élèves par sous-système/ an



LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, RÉGIONALE ET BILATÉRALE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION.

Dans le domaine de l'éducation, le Ministère de l'Éducation et Culture coopéré avec les organisations internationales suivantes:

- a) La Banque Africaine de Développement (BAD)
 - i. Projets liés à l'enseignement.
- b) La Banque Mondiale
 - i. En perspective: le 2ème projet d'éducation
- c) L'Union Européenne
 - i. Projet de Formation des Formateurs dans le domaine industriel et agricole.
 - ii. Formation des Directeurs et sous-directeurs des Instituts Moyens-techniques.
- d) La FNUAP / UNESCO
 - i. Projet de l'introduction du programme Éducation en rapport avec la population et la vie familiale dans les écoles.
- e) L'UNICEF
 - i. Projet de santé scolaire
 - ii. Projet de formation d'enseignants
 - iii. Projet pour l'enseignement spécial
 - iv. Projet du genre dans les écoles
 - v. Projet du HIV-Sida dans le milieu scolaire
- f) L'UNICEF / UNESCO
 - i. Projet IRI-PALOP (Amélioration de la qualité de l'éducation de base avec des cours radiodiffusés)
- g) Conseil Britannique
 - i. Enseignement de l'Anglais
- h) La Mission de la Coopération et de l'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Luanda
 - i. Projet d'appui à l'enseignement du français en Angola (PAEFA)
- i) Les Entreprises Pétrolière TEXACO / SONANGOL
 - i. Projet Angola en train de lire - Bibliothèques enfantines

Obstacles et Perspectives

1. Obstacles

Les principaux obstacles pour le développement du système d'éducation se résument comme suit:

- a) La situation politico-militaire actuelle
- b) La récession économique- financière que le pays vit.

2. Perspectives

Comme principale perspective, on peut signaler le projet de réforme du système d'éducation, sa mise en place (expérimentale) et sa généralisation.